



CULTURE



Le Département et l'Etat main dans la main pour la valorisation des grottes de Cussac et Lascaux

Deux conventions relatives à la conservation et à la valorisation des grottes de Cussac et de Lascaux ont été signées fin mai à l'occasion de la visite d'Etienne Guyot, le préfet de Région, en Dordogne. Grâce à ces conventions, les trésors que recèlent les deux grottes vont pouvoir faire l'objet de fac-similés qui seront présentés au plus grand nombre.

Publié le 26 mai 2023

Étienne Guyot, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine et Germinal Peiro, Président du Conseil départemental de la Dordogne ont signé, vendredi 26 mai 2023, deux conventions de partenariat relatives à la conservation et à la valorisation de la grotte de Cussac et de la grotte de Lascaux.

Convention de partenariat relative à la co-production de l'exposition « La Grotte de Cussac Redécouverte »

Cette convention a été co-signée avec Marie-Lise Marsat, maire du Buisson-de-Cadouin.

La grotte ornée préhistorique de Cussac, découverte en 2000, en partie propriété de l'État, est classée au titre des Monuments Historiques, ainsi qu'au titre des Sites. Les parties signataires s'accordent pour reconnaître le caractère exceptionnel de ce patrimoine dans sa dimension pariétale et scientifique, et souhaitent en assurer la valorisation par la co-production d'une exposition.

Cette exposition a pour objectif de proposer au public une présentation globale de la grotte pariétale et sépulcrale de Cussac mais aussi de rétablir la place primordiale de la grotte sur la carte de l'art pariétal du Sud-Ouest de l'Europe.

Cette présentation, dont le titre définitif reste encore à trouver, sera exposée dans un espace dédié, propriété du Département de la Dordogne, au Buisson-de-Cadouin dès 2024. Cette exposition gratuite sera déclinée en cinq sections, comportant notamment des panneaux graphiques présentant les plus belles images d'une visite dans la grotte de Cussac, des panneaux présentant le travail scientifique mené dans la grotte, des fac-similés permettant d'admirer les plus belles œuvres présentes dans la grotte, ou encore un film d'une dizaine de minutes

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/le-departement-et-letat-main-dans-la-main-pour-la-valorisation-des-grottes-de-cussac-et-lascaux-22333556?>

présentant la découverte du spéléologue périgourdin Marc Delluc.

L'exposition s'incarnera par ailleurs dans l'espace public grâce à des sculptures urbaines, filaires ou encore graphiques représentatives de la grotte. Elle devrait voir le jour en 2024.

Engagements des parties dans cette convention

- › L'État en sa qualité de propriétaire du site, met à disposition du Département les éléments nécessaires à la conception et à la réalisation de l'exposition.
- › Le Département de la Dordogne assure la maîtrise d'ouvrage des actions de conception et de réalisation de l'exposition et la maintenance.
- › La Commune du Buisson de Cadouin s'engage au bon fonctionnement de l'exposition en facilitant notamment l'accès au lieu de l'exposition.

Convention de partenariat relative à la conservation et à la valorisation de la grotte de Lascaux

Cette convention a été co-signée avec Christian Teillac, président du conseil d'administration de la Société d'économie mixte de tourisme du Périgord et de André Barbé, directeur général de la Société publique locale – Lascaux – L'Exposition Internationale.

Cette convention définit les conditions et les modalités conjointes de gestion partenariale des différents éléments constitutifs du site de Lascaux, à la fois du point de vue de la conservation, de la valorisation, de la médiation, de la promotion, de la communication et du développement local.

A travers la convention relative à la grotte de Lascaux, l'État permet notamment au Département d'effectuer de nouvelles reproductions de la grotte. La salle des taureaux, telle que présentée dans « l'atelier » de Lascaux 4, devrait ainsi à terme être présentée dans Lascaux – L'Exposition Internationale, l'exposition itinérante.